

# **Règlement Fol'Icam**

**En entrant sur le terrain, vous acceptez ce règlement sans condition.**

**Table des matières**

<b>Règlement Fol'Icam</b>	<b>1</b>
<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Conditions d'accès</b>	<b>3</b>
Objet	3
Public autorisé	3
Entrée et sortie du festival	3
Accès aux personnes à mobilité réduite	3
Accès presse	3
Accès aux réductions des activités et prestations annexes	3
Buvette et restauration	3
Animations	4
<b>Sécurité</b>	<b>4</b>
Contrôle de sécurité	4
Prévention	4
Restrictions et pénalités	4
<b>Comportements et responsabilités des festivaliers</b>	<b>5</b>
Obligations	5
Dommages	5
Respect du voisinage	5
Respect de l'environnement	5
Occupation non autorisée de l'espace public	6
<b>Droit à l'image</b>	<b>6</b>
Enregistrement professionnel	6
Diffusion promotionnelle	6
Photos et accréditations	6
Droit à l'image	6
<b>Modification - Annulation</b>	<b>6</b>
Modification de la programmation	6
Annulation	7
Remboursement	7

# 1. Conditions d'accès

## 1.1. Objet

Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles que les festivaliers des Fol'Icam s'engagent à respecter, pour leur confort, leur sécurité, ainsi que le bon déroulement du festival.

## 1.2. Public autorisé

Toutes personnes entrant sur le terrain du festival, devra impérativement être muni de son billet d'entrée (soirée et course) et d'une pièce d'identité valide. De plus, l'organisation du festival se réserve le droit de refuser l'accès aux festivals pour des raisons de sécurité.

## 1.3. Entrée et sortie du festival

Les organisateurs du festival Fol'Icam, fourniront des bracelets de différentes couleurs permettant l'accès aux différentes animations. Pour accéder au festival, il est impératif d'en être muni.

## 1.4. Accès aux personnes à mobilité réduite

L'environnement de l'événement n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, des dispositions pourront être prises afin de guider les personnes en question vers la zone village uniquement.

## 1.5. Accès presse

Pour toute demande, veuillez contacter au préalable le président de l'association, Clément GASTINAUD, via l'adresse mail suivante : [clement.gastinaud@2024.icam.fr](mailto:clement.gastinaud@2024.icam.fr)

## 1.6. Accès aux réductions des activités et prestations annexes

L'accès aux différentes animations proposées par le festival Fol'Icam sera contrôlé à l'aide des différents bracelets fournis à l'entrée, toutes tentatives d'accès à des activités non autorisées pourront être pénalisées par un renvoi du festival sans remboursement.

## 1.7. Buvette et restauration

La restauration et la distribution de boissons durant le festival se feront uniquement auprès de la buvette payante, sans crédit, de plus toute nourriture (hors encas ou goûter) et boisson (hors bouteille d'eau), sera confisquée par le festival, de plus les organisateurs se réservent le droit d'exclure la personne propriétaire, sans remboursement.

## 1.8. Animations

Un espace "Village" vous proposera toutes sortes d'activités afin de divertir les festivaliers. Des animations musicales sont prévues tout au long de la journée.

## 2. Sécurité

### 2.1. Contrôle de sécurité

A l'entrée du festival les organisateurs procéderont à un contrôle de sécurité qui pourra consister en une palpation, et une inspection visuelle des sacs. Ce contrôle sera effectué par des personnes habilitées et spécialisées, chaque spectateur devra donc s'y conformer, sous peine de se voir refuser l'accès sans remboursement possible.

### 2.2. Prévention

Un stand de la Sécurité Civile est aménagé et signalé sur le site du festival. Un contrôle d'alcoolémie vous sera proposé et fortement conseillé lors de la sortie du festival, cependant, chaque personne présente sur le festival accepte par la présente l'entière responsabilité de sa consommation d'alcool et des conséquences que celle-ci pourrait avoir. Nous conseillons aux festivaliers de porter des bouchons d'oreilles pour la partie concert afin de se prémunir contre toute nuisance sonore. Si besoin, des bouchons d'oreilles seront mis à disposition.

### 2.3. Restrictions et pénalités

Il est strictement interdit de consommer ou de vendre des produits stupéfiants sur le site du festival, dès lors le festival se réserve le droit d'expulser et de poursuivre en justice toutes personnes se rendant coupables de la consommation ou de la vente de stupéfiants lors de l'évènement.

Sont strictement interdits sur le site du festival : armes tranchantes, contondantes, armes à feu, toutes installations à gaz, feux d'artifice, bouteilles et objets en verre, pointeurs laser, sacs volumineux, boissons alcoolisées.

Seuls sont autorisés comme animaux, les chiens tenus en laisse. L'Organisation se réserve le droit d'expulser l'animal et son propriétaire en cas de perturbations de l'évènement.

Il est formellement interdit d'uriner sur l'espace public et dans l'enceinte du festival, hormis dans les sanitaires prévus à cet effet.

Toute menace, abus, discrimination, harcèlement physique, moral, sexuel et autres comportements agressifs et colporteurs de tensions ne sont pas tolérés dans l'enceinte du festival.

Les festivaliers doivent être habillés décemment. Des habits discriminants, porteurs de messages incitants à la haine ou ayant un caractère pouvant être sujet à controverse en raison d'une ethnie ou religion ne sont pas tolérés. Si un festivalier est porteur d'un tel habit, celui-ci sera éconduit par un agent de sécurité hors de l'enceinte du festival.

## 3. Comportements et responsabilités des festivaliers

### 3.1. Obligations

Les festivaliers ont une obligation de suivre les consignes de sécurité et les réglementations provenant des agents de sécurité, et ce, à n'importe quel moment du festival. Les festivaliers qui ne respectent pas le règlement intérieur du festival, ainsi que les termes et les conditions de vente, se verront refusés à l'entrée du festival ou éconduits hors de l'enceinte du festival. De plus, aucun remboursement du ticket d'entrée (course et soirée) ou d'éventuelles autres charges ne sera opéré.

### 3.2. Dommages

L'entrée dans le festival se fait à ses propres risques. L'Organisation du festival décline toute responsabilité dans des dommages, qui peuvent provenir directement ou indirectement d'actes ou d'omissions de l'Organisation du festival, du personnel organisateur, ou toute personne ayant été embauchée pour le festival, ou d'un tiers, pendant le temps écoulé à l'intérieur du festival, à moins que les dommages ne soient causés par intention ou avec une grave négligence.

### 3.3. Respect du voisinage

Quand ils se rendent sur le lieu du festival ou en sortent, les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants.

### 3.4. Respect de l'environnement

Des poubelles seront mises à disposition sur le site, il est donc interdit de jeter ses déchets au sol. De plus, des poubelles de tri seront présentes, les festivaliers s'engagent à respecter les règles en vigueur concernant le tri des déchets.

### 3.5. Occupation non autorisée de l'espace public

Toute forme de camping est strictement interdite sur la voie publique, ce qui comprend également le parking du festival.

## 4. Droit à l'image

### 4.1. Enregistrement professionnel

Il n'est pas autorisé d'enregistrer avec du matériel professionnel toute vidéo ou musique du festival sans accord écrit de l'Organisation du festival.

### 4.2. Diffusion promotionnelle

Il est interdit de diffuser, partager ou distribuer du matériel promotionnel du festival sans accord écrit de l'Organisation du festival.

### 4.3. Photos et accréditations

Il est permis de prendre des photos sans permission à condition de ne pas utiliser de matériel professionnel, auquel cas il vous faudra faire une demande d'accréditation.

### 4.4. Droit à l'image

L'Organisation du festival tient à vous informer que l'événement sera filmé et photographié. Vous reconnaissez expressément que votre image pourra être exploitée dans le cadre de production de programmes visuels et audiovisuels, reports réalisés aux fins de promotion de l'événement, par tous moyens et sous tous formats et ce sans restriction de temps ni de lieu.

## 5. Modification - Annulation

### 5.1. Modification de la programmation

La programmation artistique est susceptible de changer à tout moment en cas d'annulation, même de dernière minute, de la part d'un artiste n'étant pas imputable au corps organisateur.

### 5.2. Annulation

L'association se réserve le droit d'annuler le festival en cas de force majeure, indépendant de sa volonté.

### 5.3. Remboursement

Le festival Fol'icam s'engage à ne pas rembourser le prix de votre ticket.